



# The Real Taekwondo

Affilié à Swiss Taekwondo

Affilié à World Taekwondo

Affilié à l'International Martial Arts Center

Dojang Membre individuel à la Kukkiwon

## Formulaire d'Inscription

Nom/Prénom: \_\_\_\_\_

Date de Naissance: \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Nationalité: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code Postale: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

E-Mail: \_\_\_\_\_ Telephone: \_\_\_\_\_  
(IMPORTANT pour recevoir toutes les infos du club et autres)

Natel: \_\_\_\_\_

	Trimestre	Semestre	Annuel
Enfants 4 à 13 ans inclus	<input type="checkbox"/> fr. 180	<input type="checkbox"/> fr. 300	<input type="checkbox"/> fr. 400
Etudiants -25 ans, AVS	<input type="checkbox"/> fr. 250	<input type="checkbox"/> fr. 400	<input type="checkbox"/> fr. 550
Adultes	<input type="checkbox"/> fr. 280	<input type="checkbox"/> fr. 500	<input type="checkbox"/> fr. 695
Rabais Famille			<input type="checkbox"/> fr.
			<input type="checkbox"/> fr.

Dobok offert la première année pour l'abonnement annuel.  
**(Cochez d'une croix ce qui Convient)**

Par la présente, j'atteste être couvert par une assurance en cas d'accident lors des entraînements, Stages, Compétitions, ou autres activités dans le cadre du Taekwondo. Je reconnais être entièrement responsable en cas d'accident lors de la pratique du Taekwondo, et d'avoir pris connaissance de règlement inscrit au dos et m'engage à en respecter les clauses. J'atteste aussi être au courant du règlement interne du Dojang.

Date: \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_ (-18 ans représentant légal)

La Direction du Dojang: \_\_\_\_\_

# The Real Taekwondo

## 1. COTISATIONS

- **La cotisation est due dans sa totalité dès la signature du présent engagement.**
- **Les cotisations sont toujours payables d'avance, mais au plus tard le 30 du mois courant.**
- **En cas de retard dans le paiement des cotisations, un intérêt de 10 % du prix total sera facturé au 2<sup>ème</sup> rappel.**
- **Après 2 rappels non payés, des poursuites seront engagés. Les frais de poursuite seront à votre charge. De plus, l'accès au club sera vous sera interdit.**
- **Un prorata vous sera facturé à la fin de votre première année de contrat, car notre période de facturation est perçue de juin de l'année courante à juin de l'année suivante.**

## 2. ABSENCES – VACANCES

- 2.1 Est cependant admis le report des cotisations pour les raisons suivantes :
- Maladie ou accident, mais uniquement sur présentation d'un certificat médical.
  - Service militaire, sur présentation de l'ordre de marche.
  - Accouchement, sur présentation du certificat médical.
- 2.2 Ces justificatifs doivent être envoyés à la direction du Club dans les 10 jours.  
Ils seront systématiquement refusés s'ils sont envoyés (timbre-poste faisant foi) après ce délai et acceptés seulement si leur durée dépasse un mois.
- 2.3 Une absence prolongée n'est pas une cause de rupture de contrat.
- 2.4 Le club ferme pour des vacances, 2 semaines en été ainsi que 2 semaines pendant les fêtes de fin d'année.
- 2.5 Pendant les vacances d'été et pâques seuls les cours adultes et autres cours spécifiques tels que Compétition auront lieu.

## 3. DROIT A L'IMAGE

Par la présente signature, je permets la publication des photos de moi-même ou de mon enfant (si mineur) prises dans le cadre des activités sportives liées au club, sur le site et les réseaux sociaux de ce dernier.

OUI

NON

Signature : \_\_\_\_\_

## 4. INSCRIPTION A SWISS TAEKWONDO

Dès le passage de grade de la 8<sup>ème</sup> keup tout élève est tenu de faire son inscription à Swiss Taekwondo.  
Le tarif de cette inscription est géré uniquement par Swiss Taekwondo.

## 5. CHANGEMENT DE DONNEES PERSONNELLES

- 5.1 Tout changement d'adresse doit être communiqué au Club. Les frais de recherche d'adresse seront entièrement à la charge du membre.
- 5.2 Tous les changements suivants doivent être annoncés à la Direction du Club :
- Numéro de téléphone, adresse mail
  - Changement de Nom
  - Changement de nationalité

## 6. DEMISSIONS

- 6.1 Dans la première année de contrat, une demande de démission devra être envoyée à la Direction du Club 2 mois avant la fin.
- 6.2 Après la première année de contrat, une demande de démission devra être envoyée à la Direction du Club 2 mois avant juin suivant.
- 6.3 Sans un préavis comme cité ci-dessus, le contrat se prolonge pour une durée équivalente et son montant reste du.

**7. Le contrat présent fait office de reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP, pour toutes les obligations financières en découlant, pour sa durée initiale et ses éventuels renouvellements.**

**8. En cas de litige dans l'application du contrat présent les parties font élection de domicile au Greffe du Tribunal du district de Lausanne.**

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement qui précède.**

Signature : \_\_\_\_\_



# The Real Taekwondo

Affilié à Swiss Taekwondo

Affilié à World Taekwondo

Affilié à l'International Martial Arts Center

Dojang Membre individuel à la Kukkiwon

## Formulaire d'Inscription



Nom/Prénom: \_\_\_\_\_

Date de Naissance: \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Nationalité: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code Postale: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

E-Mail: \_\_\_\_\_ Telephone: \_\_\_\_\_  
(IMPORTANT pour recevoir toutes les infos du club et autres)

Natel: \_\_\_\_\_

	Trimestre	Semestre	Annuel
Enfants 4 à 13 ans inclus	<input type="checkbox"/> fr. 180	<input type="checkbox"/> fr. 300	<input type="checkbox"/> fr. 400
Etudiants -25 ans, AVS	<input type="checkbox"/> fr. 250	<input type="checkbox"/> fr. 400	<input type="checkbox"/> fr. 550
Adultes	<input type="checkbox"/> fr. 280	<input type="checkbox"/> fr. 500	<input type="checkbox"/> fr. 695
Rabais Famille			<input type="checkbox"/> fr.
			<input type="checkbox"/> fr.

Dobok offert la première année pour l'abonnement annuel.  
**(Cochez d'une croix ce qui Convient)**

Par la présente, j'atteste être couvert par une assurance en cas d'accident lors des entraînements, Stages, Compétitions, ou autres activités dans le cadre du Taekwondo. Je reconnais être entièrement responsable en cas d'accident lors de la pratique du Taekwondo, et d'avoir pris connaissance de règlement inscrit au dos et m'engage à en respecter les clauses. J'atteste aussi être au courant du règlement interne du Dojang.

Date: \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_ (-18 ans représentant légal)

La Direction du Dojang: \_\_\_\_\_

# The Real Taekwondo

## 1. COTISATIONS

- La cotisation est due dans sa totalité dès la signature du présent engagement.
- Les cotisations sont toujours payables d'avance, mais au plus tard le 30 du mois courant.
- En cas de retard dans le paiement des cotisations, un intérêt de 10 % du prix total sera facturé au 2<sup>ème</sup> rappel.
- Après 2 rappels non payés, des poursuites seront engagées. Les frais de poursuite seront à votre charge. De plus, l'accès au club sera vous sera interdit.
- Un prorata vous sera facturé à la fin de votre première année de contrat, car notre période de facturation est perçue de juin de l'année courante à juin de l'année suivante.

## 2. ABSENCES – VACANCES

- 2.1 Est cependant admis le report des cotisations pour les raisons suivantes :
- Maladie ou accident, mais uniquement sur présentation d'un certificat médical.
  - Service militaire, sur présentation de l'ordre de marche.
  - Accouchement, sur présentation du certificat médical.
- 2.2 Ces justificatifs doivent être envoyés à la direction du Club dans les 10 jours.  
Ils seront systématiquement refusés s'ils sont envoyés (timbre-poste faisant foi) après ce délai et acceptés seulement si leur durée dépasse un mois.
- 2.3 Une absence prolongée n'est pas une cause de rupture de contrat.
- 2.4 Le club ferme pour des vacances, 2 semaines en été ainsi que 2 semaines pendant les fêtes de fin d'année.
- 2.5 Pendant les vacances d'été et pâques seuls les cours adultes et autres cours spécifiques tels que Compétition auront lieu.

## 3. DROIT A L'IMAGE

Par la présente signature, je permets la publication des photos de moi-même ou de mon enfant (si mineur) prises dans le cadre des activités sportives liées au club, sur le site et les réseaux sociaux de ce dernier.

OUI

NON

Signature : \_\_\_\_\_

## 4. INSCRIPTION A SWISS TAEKWONDO

Dès le passage de grade de la 8<sup>ème</sup> keup tout élève est tenu de faire son inscription à Swiss Taekwondo. Le tarif de cette inscription est géré uniquement par Swiss Taekwondo.

## 5. CHANGEMENT DE DONNEES PERSONNELLES

- 5.1 Tout changement d'adresse doit être communiqué au Club. Les frais de recherche d'adresse seront entièrement à la charge du membre.
- 5.2 Tous les changements suivants doivent être annoncés à la Direction du Club :
- Numéro de téléphone, adresse mail
  - Changement de Nom
  - Changement de nationalité

## 6. DEMISSIONS

- 6.1 Dans la première année de contrat, une demande de démission devra être envoyée à la Direction du Club 2 mois avant la fin.
- 6.2 Après la première année de contrat, une demande de démission devra être envoyée à la Direction du Club 2 mois avant juin suivant.
- 6.3 Sans un préavis comme cité ci-dessus, le contrat se prolonge pour une durée équivalente et son montant reste du.
7. **Le contrat présent fait office de reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP, pour toutes les obligations financières en découlant, pour sa durée initiale et ses éventuels renouvellements.**
8. **En cas de litige dans l'application du contrat présent les parties font élection de domicile au Greffe du Tribunal du district de Lausanne.**

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement qui précède.**

Signature : \_\_\_\_\_